



AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION 2021

En vertu de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, **AVIS** est par la présente donné par le soussigné que le rôle général de perception des taxes municipales pour l'année 2021 a été préparé et est maintenant déposé à l'Hôtel de Ville situé au 12001, boulevard De Salaberry à Dollard-des-Ormeaux.

AVIS est en outre donné que les comptes de taxes foncières seront expédiés dans le délai imparti.

Toute personne qui n'aurait pas reçu un compte de taxes d'ici le 12 février 2021 pour une propriété apparaissant au rôle de perception est priée de le réclamer par courriel à l'adresse ville@ddo.qc.ca.

Toute personne tenue au paiement des taxes indiquées audit rôle de perception doit les acquitter le ou avant le 24 février 2021 et le ou avant le 28 mai 2021.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 13 janvier 2021.

Roman Beschieru, trésorier